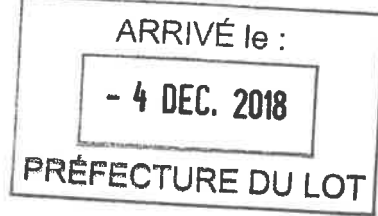


EXTRAIT DU REGISTRE**DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mil dix-huit,
le 29 novembre à 18h30le Conseil Municipal de la commune de **MERCUÈS**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Ludovic DIZENGREMEL,
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19/11/2018**Présents** : L. Dizengremel, C. Bladou-Grenier, G. Campergue,
V. Peleman, G. Colmé, M.-C. Jordanet, J.-M. Jardin, A. Rigal, M. Lafage**Procurations** : S. Patrolin, A. Imbert, S. Moutinho**Excusés** : S. Patrolin, A. Imbert, S. Moutinho**Absents** : T. Rameil, S. Martinez, I. Rivier-Delfau**OBJET : NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION ANIMALE (SIPA)**

Le maire présente à l'assemblée les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Protection Animale (SIPA) adoptés à l'unanimité par le Comité syndical par délibération en date du 10 octobre 2018 (délibération et nouveaux statuts ci-annexés).

Conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, s'agissant de modification statutaire, il appartient au conseil municipal de chaque commune membre de se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts.

Ces nouveaux statuts modifient entre-autres, les modalités de vote en accordant un nombre de voix plus important aux communes les plus peuplées et ce, en fonction de tranches de population afin de ne plus être confrontés aux problèmes de quorum.

Après vote et délibération, le conseil municipal décide d'adopter les nouveaux statuts du SIPA.

<input checked="" type="checkbox"/> Pour	Nombre de voix	12
<input type="checkbox"/> Contre	Nombre de voix	
<input type="checkbox"/> Abstention	Nombre de voix	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le ..04./12./2018
Et publication ou notification
Du ..07./12./2018.....



Ludovic DIZENGREMEL